

SOEURS de Ste MADELEINE
SOEURS de la CROIX
SOEURS CONTEMPLATIVES du BON-PASTEUR

Ces trois dénominations, au fil de l'histoire, marquent les étapes d'une longue évolution de 1825 à nos jours. Quelle que soit leur appellation, la réalité de la vie de ces communautés demeure enveloppée de mystère pour beaucoup et cet article n'a d'autre prétention que celle d'éclairer quelques jalons de cette histoire.

Cela commence à Tours au printemps de l'année 1825

Une nouvelle supérieure est élue au Monastère de Notre Dame de Charité à Tours. Marie Euphrasie PELLETIER a 29 ans, et depuis sa profession religieuse le 9 septembre 1817, elle est "supérieure des Pénitentes", c'est-à-dire qu'elle anime et dirige le groupe de jeunes filles confiées à la communauté.

L'une de ses premières décisions comme supérieure est de fonder à l'intérieur du monastère une Communauté de Soeurs vouées à la prière et la pénitence, communauté ouverte aux personnes reçues dans la maison. Elle lui donne Sainte Marie Madeleine comme Patronne.

La Mère Pelletier entendait donner aux Soeurs une véritable vie religieuse: elles prononceraient les trois Voeux traditionnels de religion et seraient astreintes à une clôture rigoureuse. Dans ses Entretiens, elle s'inspira de la Règle primitive du Carmel et des Constitutions de Ste Thérèse. Le costume fut emprunté, en grande partie, aux Filles de l'illustre réformatrice : robe de couleur brune, scapulaire semblable. Les Carmélites fournirent l'étoffe pour la prise d'habit des 4 premières Soeurs Madeleines qui eut lieu le 11 novembre 1825. Mgr de Montblanc leur donna un règlement bref qui fut observé avec grande vaillance. Le 11 novembre 1827, les 4 premières novices firent profession, immédiatement perpétuelle.

Marie Euphrasie Pelletier ne s'est pas expliquée directement sur les motifs de cette innovation. Qu'elle ait perçu chez telle ou telle un appel à la vie consacrée et un désir sincère de "répondre amour pour amour",

c'est certain. L'entrée d'anciennes Pénitentes, selon l'appellation du temps, dans certains ordres religieux ou congrégations, était possible mais demeurait difficile. Sans doute Marie Euphrasie Pelletier voulait elle faciliter l'accès de la vie religieuse à des personnes que la vie avait malmenées. Un autre désir l'habitait aussi : l'existence "d'un petit couvent à l'intérieur du grand couvent" plaçait la prière, la présence airriante "connue de Dieu seul", au coeur de l'activité apostolique. 112

Une communauté de Soeurs de Ste Madeleine s'ouvre à Angers le 28 août 1831

Le 21 mai 1831, Mère M. Euphrasie ayant terminé son deuxième mandat de Supérieure à Tours, arrive pour la même fonction dans la jeune Communauté d'Angers. A sa demande, le 21 juin 1831, deux Soeurs Madeleines Professes et une novice de Tours, sont autorisées par Mgr de Montblanc à se rendre à Angers où se préparait la fondation d'une communauté. Le 28 août 1831, en la fête de Monsieur le comte Augustin de la Potherie de Neuville, leur bienfaiteur, le projet est approuvé par le Conseil de la Maison d'Angers. Le 25 octobre 1831 a lieu la première prise d'habit. Les trois Sœurs venues de Tours, "coninie propres a ep former d'autres", s'étaient découragées devant la pauvreté et les difficultés, elles partirent d'Angers quinze jours après leur arrivée.

Qui étaient les premières novices Madeleines ?

Les novices étaient trois dont deux quittèrent assez rapidement la vie religieuse. La première Soeur Professe fut Louise-Thérèse LALLIER (1804-1879). Née le 10 mars 1804, elle fut orpheline à l'âge de douze ans et reçue exceptionnellement, malgré son âge, au Refuge de Tours. Pendant huit ans, elle vécut dans la classe de Mère M. Euphrasie : celle-ci l'emmena à Angers, le 3 juin 1829, "pour faire les courses et apprendre la couture aux nouvelles". Elle sera la première postulante Madeleine. "Elle en avait témoigné un si grand désir, que Mère M. Euphrasie lui accorda cette grâce, malgré la délicatesse de sa santé". Elle prit l'habit le 25 octobre 1831, fit profession le 26 octobre 1833, sous le nom de Madeleine du Calvaire. Elle mourut à soixante-quinze ans.

112 Les lettres de la communauté de Tours écrites entre 1821 et 1825 signalent l'entrée de 11 jeunes dans différents noviciats, dont une entrée à la Trappe. Relevons ainsi dans la Lettre de 1824 : "aussi voyons-nous parmi les anciennes oui "Pénitentes" une douzaine de professes en différentes communautés".

Le début de l'année 1832 vit l'entrée de trois postulantes, l'une d'entre elles est angevine, âgée de seize ans : Marie-Françoise AUDOUARD se trouvait le 6 juin 1829 à la Cathédrale d'Angers. Elle entendit le Curé, M. Breton, annoncer "arrivée de nouvelles religieuses dans la ville, venant ouvrir un asile aux jeunes sans protection. Il fit appel à l'assistance, pour trouver "une personne consentant à devenir Soeur troitière (tourière), dans la nouvelle fondation". Marie-Françoise Audouard s'offrit "à aider" le 17 août 1829. Elle sera Sr Madeleine du St Sépulcre. Voici donc les deux premières professes d'Angers, toutes deux venues «par attrait. »

En 1832, le nombre des Soeurs Madeleines s'étant accru, le règlement de 1825 se révéla insuffisant pour constituer la vie de la Communauté. M. Euphrasie entreprit alors, avec l'aide de plusieurs ecclésiastiques, de rédiger Règle et Constitutions pour les Sœurs Madeleines. Le texte présenté à Mgr Montault le 13 mars 1833, fut approuvé le 10 janvier 1834. La Règle est celle du Carmel avec quelques légères modifications. Il est affirmé, dès le premier article, que la responsable de la communauté serait une Soeur de Notre Dame de Charité. Sr M. de St S--anislas BEDOUET. assistante de Mère M. Fuolirasie sera la première "Maîtresse des Soeurs de Ste Madeleine" c'est dire l'importance que Marie Euphrasie accordait à l'existence et à la vie de la communauté des Soeurs Madeleines ainsi qu'à la formation des Soeurs. Les Constitutions notifiaient que les voeux perpétuels ne pourraient être

prononcés qu'après 3 années de voeux temporaires.

La rapidité de la décision de Marie Euphrasie de réaliser cette fondation confirme encore sa volonté d'avoir des Contemplatives dans la Maison elle-même.

Le choix de la Règle du Carmel et l'introduction du temps de voeux temporaires avant une décision définitive indiquent la forme de vie religieuse proposée, ils témoignent aussi de la prudence de la fondatrice.

Quels étaient les membres de cette communauté au temps de Mère M. Euphrasie ?

Le premier recueil de notices nécrologiques nous apporte une indication intéressante. Sur 30 Soeurs Madeleines décédées, 13 seulement viennent de la "grande classe", 4 directement "du monde", 5 de la classe des Petites, 8 d'autres communautés religieuses, dont 3 du Bon-Pasteur, une Soeur tourière de Bourges et 2 Soeurs converses. Quoi qu'il en soit, sur

30 Soeurs Madeleines, 13 seulement viennent de la "grande classe", 17 ont suivi une autre voie pour répondre à cette vocation.

Au procès de canonisation de Mère M. Euphrasie, Sr Madeleine de Ste M. d'Egypte est formelle : "Il est vrai qu'en son temps (celui de M.E.), la majorité de la communauté ne venait pas de la grande classe", et encore "Les Soeurs Madeleines en grand nombre ne sont pas d'anciennes pénitentes". Et le Chanoine Portais d'écrire 113 : "Les religieuses dont se compose cette fervente communauté, n'ont pas toutes à racheter leur passé par les larmes de la pénitence. Il y a là des âmes qui ont traversé le monde, sans aucune tache, avec une candeur angélique, et qui, dévorées de la soif de l'oubli non moins que de la mortification, préfèrent les Madeleines à tout autre ordre plus connu, plus entouré d'honneur. Elles viennent s'ensevelir dans ce cloître austère, retiré, après avoir accepté joyeusement la préparation nécessaire, qui est de passer quelque temps dans la classe des Pénitentes. "La communauté des Soeurs Madeleines, si humble, si cachée, qu'on en soupçonne à peine l'existence dans le monde, qu'elle semble se fondre dans le Bon-Pasteur, renferme des âmes d'une beauté, d'une grandeur, d'une sainteté merveilleuse" 114. Le 31 décembre 1, 834. la communauté compte 12 Soeurs.

"Quand j'y suis venue (vers 1850) témoigne Sr Madeleine de Ste M. d'Egypte, il y avait 40 Madeleines. Quand notre Mère mourut nous étions 54 à la Maison-Mère, et déjà 900 dans divers pays étrangers". 115

En 1857, parut un nouveau texte des Constitutions et des Observances, portant la signature de M. Joubert, vicaire général et supérieur ecclésiastique de la Maison-Mère, ainsi que celle de M. Euphrasie et de son Conseil. Promulguées en 1857, ces Constitutions, avec de légères modifications, restèrent en vigueur jusqu'en 1950. Marie Euphrasie était très proche de la communauté des Soeurs Madeleines. "Dans les commencements, elle les formait elle-même". 116 "Elle-même recevait les Soeurs Madeleines avant leur entrée au noviciat et leur profession".

Le premier paragraphe d'un recueil appelé "Petites coutumes, à l'usage des Soeurs Madeleines" établit ceci : "L'intention générale des Soeurs de Ste Madeleine, dans tous leurs exercices, doit être de sunir à Notre-113 Ch. Portais I p. 121 114 Ch. Portais 1 p. 170 115 Annales des Soeurs C.B.P. d'Angers - Tome I Exactement 962 II 6 Témoin 52

124

Seigneur Jésus Christ dans sa vie pauvre, solitaire et laborieuse et de s'efforcer de la retracer en elles, autant qu'il leur sera possible".

Quel type de vie a voulu la Fondatrice ?

Une vie contemplative sans aucun doute. Les éléments de cette vie contemplative sont indiqués : clôture et solitude, silence, travail manuel, lecture spirituelle, prières en commun, pénitence, vie de charité fraternelle.

"Quel sera le caractère particulier des Soeurs de Ste Madeleine "A quoi les reconnaîtrait-on ? C'est à l'amour sincère qu'elles auront les unes pour les autres".

"Dans la Règle qu'elle (M. Euphrasie) a donnée aux Madeleines, elle les porte à la plus haute perfection, et elle nous exhorte à l'observer, non par esprit de crainte, mais par esprit d'amour, avec un coeur grand et généreux".

Elle écrit "Nous ne saurions trop vous exhorter, mes chères Filles bien-aimées, à observer votre règle... et à bien vous persuader que plus vous serez exactes à faire ce qui vous y est prescrit, plus Dieu vous donnera de témoignages de sa bonté et de sa libéralité".

Vie religieuse contemplative apostolique.

La vie de communauté des Soeurs Madeleines, apparaît comme le soutien, sur lequel M. Euphrasie comptait, pour accomplir la mission du Bon Pasteur. "La Vénérable

faisait souvent demander nos prières, elle venait même en personne les demander pour son OEuvre et ses difficultés". "Quand elle avait une fondation difficile à faire ou à conserver, elle venait pour nous communiquer ces difficultés et nous demander d'instantes prières".

Les Constitutions précisent la solidarité particulière "avec les Pénitentes", accueillies dans les Maisons du Bon-Pasteur. C'est là pour les Soeurs Madeleines une obligation primordiale de prière et de sacrifice. Leur vie humble et cachée prend sens dans cet accompagnement apostolique auprès de ces jeunes, mais aussi près de ceux qui cherchent à résister au mal. Leur propre combat de libération intérieure est relié au combat de l'Eglise et du monde, au combat des frères connus ou inconnus, proches ou lointains contre toute oppression.

"Si difficiles que furent les commencements de la Communauté d'Angers, tout le monde était gai et joyeux dans la maison : C'était une famille où l'on s'aimait beaucoup. Mère M. Euphrasie nous parlait admirablement du Bon Dieu et elle en parlait toujours. Elle nous faisait beaucoup estimer notre Sainte Vocation. Elle disait que nous étions des réparatrices, les consolatrices du Coeur de Jésus, que nous devions nous consacrer à la conversion des pécheurs et des Pénitentes. Elle avait une haute idée de notre vocation religieuse et nous témoignait beaucoup de respect en même temps que de charité. Quand elle nous visitait, nous avions pour plusieurs jours à en parler, et cela mettait la ferveur et la joie dans toute notre communauté. Elle aimait avec prédilection les Soeurs Madeleines, elle veillait à tous leurs besoins avec une maternelle vigilance. Elle disait "Je ne suis pas la fondatrice des Religieuses du Bon-Pasteur ; quant à vous je suis votre mère et votre fondatrice". Sur son lit de mort "elle pensa spécialement à nous, Soeurs Madeleines, disant que pour nous, nous étions bien ses filles".

La fondation des Soeurs Madeleines est une création originale qui allie la cohérence interne de tous les éléments d'une vie religieuse contemplative authentique et l'attachement à une Congrégation apostolique. Elle-même un mode de vie conventuel, la vie contemplative des unes, étant le support de l'action apostolique des autres, dans un but unique

la Gloire de Dieu et le salut des âmes".

De 1950 à nos jours une évolution dont nous sommes les témoins et les acteurs.

Le 22 avril 1950 marque un premier grand tournant, avec la nouvelle édition de la "Règle" approuvée par Décret de la Sacrée Congrégation des Religieux. En réponse à une demande de Mère Marie de Ste Ursula JUNG, Supérieure Générale, ce Décret établit que les "Soeurs de Ste Madeleine" sont vraiment des Religieuses réparatrices, incorporées, comme branche spéciale, à la Congrégation de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur". Les Soeurs Madeleines ajoutent désormais aux trois voeux de religion le voeu de zèle, les encourageant à prier pour la conversion des personnes confiées à la Congrégation.

A cette date nous sommes environ 2800". Pour certaines d'entre nous, le fait d'être invitées, à prononcer un voeu de zèle après 10 ou 20 ans de vie religieuse, a donné à nos vies une nouvelle impulsion de générosité et de

117 L'effectif le plus important semble être celui de 3175 en 1940.

126

don. Pour nous, ce fut un temps de ferveur, un nouveau départ en quelque sorte.

Trois indications importantes apparaissent dans ce texte

Soeurs Madeleines, nous sommes vraiment des "religieuses". Ce texte enlève toute équivoque quant à la situation juridique canonique des Soeurs Madeleines. Il confirme un état de vie, comprenant l'observance de Constitutions approuvées par les évêques successifs des différents diocèses où nous sommes, la stabilité de cet état est assurée par l'émission des trois voeux de pauvreté, chasteté et obéissance, après deux années de noviciat et un examen canonique sous l'autorité de la supérieure. (déléguant une "Maîtresse" ou "Directrice") Si l'histoire de la Vie Religieuse au 19^e siècle est riche, elle est aussi complexe et confuse, notamment en ce qui concerne la reconnaissance de l'état religieux canonique aux communautés nouvelles. Cette reconnaissance s'est faite par étapes, l'application en fut diverse selon les diocèses et les instituts. Notre histoire s'inscrit dans ce contexte.

Les Soeurs Madeleines sont incorporées comme branche spéciale à la Congrégation de N.D. de Charité du Bon-Pasteur. Pendant 120 ans les Soeurs Madeleines avaient observé une règle très proche de celle du Carmel, la Règle de St Albert le Grand, formant "un petit couvent à l'intérieur du grand couvent". Toutes les Soeurs de la

Congrégation actives ou contemplatives vivraient désormais selon la Règle de St Augustin, avec le 4^e vœu établi par St Jean Eudes.

Les Soeurs Madeleines sont des Religieuses réparatrices, expression nouvelle dans les textes normatifs pour définir notre esprit de Communauté.

Dès lors, s'enchaîne toute une cascade de changements

Le 20 août 1964, un rescrit de la Sacrée Congrégation des Religieux nous autorise à changer le nom de Soeurs Madeleines pour celui de Soeurs de la Croix, avec la faculté de reprendre notre nom de baptême.

Deux ans plus tard en 1966 une vaste enquête est entreprise auprès de toutes les Soeurs de la Croix. Il s'ensuit des prises de conscience, une grande agitation des esprits et même du trouble chez certaines. A la demande de Sr M. Thomas d'Aquin, une Soeur de la Croix sera désormais la sous-directrice. Elle est élue par les Soeurs de la communauté et nous votons pour la première fois. Les Soeurs sont invitées à se constituer un Conseil local.

En 1968, la Directrice de chaque communauté des Soeurs de la Croix devient Supérieure avec un mandat conforme aux règles canoniques.

Le 22e Chapitre de la Congrégation tenu à Angers en 1969 déclare que la Congrégation du Bon-Pasteur est composée de trois Sociétés :

Les Soeurs de la Croix constituent une des trois Sociétés, contribuant par la prière et la pénitence à l'oeuvre apostolique de la Congrégation. - Elles sont invitées à porter le même habit blanc que celui des Soeurs du Bon Pasteur, ce qui est réalisé à Angers pour la fête de Noël 1969. Cette décision a suscité chez nous des réactions diverses. A une certaine gêne "d'avoir l'air de se mettre sur un pied d'égalité" avec les Soeurs du Bon Pasteur s'ajoutait la joie d'être davantage reconnues.

Le changement d'habit a été un moment d'émotion. Beaucoup se sont réjouies de ce signe extérieur d'unité de toutes les Soeurs de la Congrégation. D'autres vont regretter longtemps l'habit brun lié à leur choix d'une vie austère, comme si en changeant d'habit religieux elles perdaient un peu de leur identité. En 1971, nous avons la possibilité de nommer une Soeur de la Croix comme Supérieure. Nouvelle surprise pour les Soeurs. On ne s'en croyait pas capable, parce que non. Joie admirative de l'évolution des Soeurs du Bon Pasteur à notre égard. Espoir que les supérieures, Soeurs de la Croix, puissent favoriser davantage encore la vie contemplative dans toutes ses exigences. Issues de la communauté elles avaient reçu ce don de notre vocation et en connaissaient de l'intérieur, toute la valeur. Elles pouvaient ainsi parler des modalités de vie pratique qu'elles étaient les premières à vivre.

Le Chapitre Général de 1973 encourage la poursuite des recherches et des réalisations - nomination de commissions, questionnaire auprès de toutes les Soeurs, par province ; pratiquement les questions sont les mêmes qu'en 1966, ce qui nous a étonnées.

Mise en place du Conseil Majeur, lequel se compose de la Provinciale, des Supérieures des communautés des Soeurs de la Croix et de deux déléguées élues par les Soeurs de la Province.

Une Assemblée régionale se réunit pour la première fois à Angers en 1981. Un événement pour nous : se retrouver pour parler échanger entre Soeurs de différentes communautés était tellement nouveau ! 1984 voit la première Assemblée Générale des Soeurs de la Croix à Rome. Nos déléguées votent les articles des Constitutions qui nous sont spécifiques, en vue du Chapitre Général de juillet 1985 où seront adoptées les nouvelles Constitutions.

128

Lors du Chapitre de 1985 le nom de Soeurs Contemplatives du Bon Pasteur est adopté, remplacent celui de Soeurs de la Croix. (Conformément au souhait exprimé lors de la première Assemblée Générale).

La Congrégation des Religieuses approuve par décret les Nouvelles Constitutions en 1987. En 1991 se tient à Angers, la 2ème Assemblée Générale des Soeurs; Contemplatives du Bon Pasteur, Précédant le 26ème Chapitre de la Congrégation.

A la suite du Chapitre Général, des "Equipes Régionales" sont mises en place en 1992 pour guider un travail d'approfondissement de la notion de la complémentarité dans la Congrégation. Questionnaires / réponses

synthèse de toutes les réponses / nouveau questionnaire.

Les mentalités évoluent par une meilleure connaissance mutuelle. Lors des festivités qui se sont déroulées dans toutes les Maisons de la Congrégation à l'occasion du 200ème anniversaire de la naissance de Ste Marie Euphrasie, les Soeurs Contemplatives ont participé pleinement aux manifestations.

Le 31 juillet 1996 six d'entre nous étaient à Noirmoutier, représentant leurs Soeurs

du monde entier dans la grande Famille Eudiste : Père eudistes, religieuses de Notre-Dame-de-Charité du Refuge, de la Congrégation des Saints Coeurs, de nombreuses Soeurs du Bon-Pasteur autour de Sr Liliane et son Conseil, laïcs associés, jeunes de Pau, de Bastia, familles et amis. Cette même année 1996 pour la première fois, en différents pays, quelques Soeurs contemplatives ont été invitées aux Chapitres Provinciaux. Elles ont désigné par vote leurs déléguées à l'Assemblée Générale de 1997.

En qui concerne la France, nous étions 17 Soeurs représentant les cinq communautés contemplatives. Le climat était trèsfraternel.

Aujourd'hui, l'étude de nos origines a clarifié notre situation, notre vocation, notre "part" dans la Congrégation. Le chemin de la complémentarité entre les deux formes de vie, à l'intérieur de la congrégation, est largement ouvert.

Actuellement, nous sommes environ 800 Soeurs Contemplatives en Amérique, Asie, Europe et Océanie. En Europe et en Amérique du Nord, nos communautés sont vieillissantes. L'espoir renaît grâce à l'Asie et à l'Amérique Latine, Aujourd'hui lorsqu'une aspirante à la vie religieuse se présente au Bon-Pasteur, les deux formes de vie de la Congrégation lui

sont proposées et le choix est laissé à sa libre décision. Nous souhaitons ardemment voir se lever des vocations dans notre vieille Europe qui continueront à témoigner de la Miséricorde de Jésus Bon Pasteur.

Sr. Suzanne Dutour, c.b.p.

Sr. Madeleine Mourot, c.b.p.